

Les procureurs s'entendent avec Québec

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Les procureurs pourraient bientôt cesser de boycotter l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Après des négociations qui se sont poursuivies jusqu'au milieu de la nuit, leur association a finalement réussi hier à conclure une entente de principe avec le gouvernement.

« Nous sommes satisfaits, mais nous ne commenterons pas le contenu de l'entente avant de la présenter à nos membres », a déclaré M^c Thomas Jacques, vice-président de l'Association

des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP). Celui-ci rappelle toutefois que le boycottage pour les quelque 20 nouveaux postes de l'UPAC résultait d'une initiative individuelle de ses membres, et non d'un mot d'ordre de l'association.

L'entente doit être soumise au vote le 1^{er} octobre au cours d'une assemblée extraordinaire à Montréal. Les procureurs doivent bientôt prendre connaissance du contenu de l'entente.

« On a respecté le cadre budgétaire qu'on s'était fixé, comme

dans toutes les autres ententes avec le secteur public », a assuré la présidente du Conseil du Trésor, Michelle Courchesne. Comme le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, elle se réjouit de l'entente.

Déblocage

On en semblait bien loin l'hiver dernier. Le gouvernement mettait alors fin à la grève de ses juristes d'État et des procureurs de la Couronne en décrétant leurs conditions de travail par une loi spéciale — une deuxième en cinq ans —, ce qui a provoqué

une crise dans le milieu de la justice. La grande majorité des 49 procureurs-cadres du Québec avaient demandé à être réaffectés.

Les procureurs n'avaient pourtant jamais voulu du droit de grève. Le gouvernement Landry le leur avait imposé il y a près de 10 ans. Ils réclamaient plutôt le droit à l'arbitrage.

L'entente répond-elle à cette vieille demande des procureurs? « Notre recommandation [d'adopter l'entente de principe] ne porte pas seulement sur les acquis de la négociation. Elle porte aussi sur les changements

législatifs futurs qui pourraient régler les problèmes de la Couronne », a répondu M^c Jacques, sans vouloir donner plus de détails.

Il indique que les négociations ont « débloqué » en août, lorsque le gouvernement a mandaté un négociateur spécial, André Dicaire, ancien secrétaire général du gouvernement Charest.

Les procureurs soutiennent avoir un salaire d'environ 40 % inférieur à celui de leurs homologues des autres provinces. Dans sa loi spéciale, le gouvernement leur offrait une augmentation de 6 % sur cinq ans, soit celle qui avait été consentie l'année précédente à ses fonctionnaires.

Québec s'entend avec les procureurs

KARINE FORTIN

Les procureurs de la Couronne et le gouvernement du Québec enterrent la hache de guerre. Les deux parties ont en effet conclu hier une entente de principe pour un nouveau contrat de travail. Elles étaient retournées à la table de négociation à la fin du mois d'août après plusieurs tentatives avortées au printemps.

L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales n'a pas fourni de détails sur l'accord, mais elle a confié qu'il proposait des solutions «concrètes et innovatrices» aux problèmes soulevés par ses membres.

L'Association a en outre précisé que des changements législatifs «importants» seraient



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les procureurs ont fait la grève, l'hiver dernier, mais Québec a adopté une loi spéciale les forçant à retourner au travail.

nécessaires pour que les mesures contenues dans l'entente entrent en vigueur.

Les procureurs ont briève-

ment fait la grève, l'hiver dernier, mais le gouvernement du Québec a adopté une loi spéciale les forçant à retourner au travail.

Ils réclamaient un rattrapage salarial de 40 % et l'embauche d'au moins 200 procureurs supplémentaires.

L'entente sera soumise au vote des membres de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales lors d'une assemblée extraordinaire qui aura vraisemblablement lieu le samedi 1^{er} octobre prochain à Montréal.

Bonne volonté

Le président de l'APPCP, Christian Leblanc, a confié que la nomination d'un négociateur externe au gouvernement, au printemps, l'avait convaincu de la volonté de Québec de trouver une solution.

«Je suis obligé de dire que, autant on était dans une dynamique

de conflit en février et mars, autant depuis la reprise des négos je sentais que, de part et d'autre, on était dans une dynamique où on tentait de trouver une solution au problème», a-t-il expliqué.

La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, et le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, ont affirmé que l'accord répondait «aux besoins particuliers des procureurs» et qu'il respectait la capacité de payer des contribuables québécois. Mme Courchesne a ajouté que l'entente était «équitable» par rapport aux autres employés de l'État, y compris les infirmières, les médecins et les juristes.

Jean-Marc Fournier s'est dit très heureux de l'accord qui assainira sans doute les relations entre le gouvernement et les pro-

curateurs, qui sont «un rouage important» du système de justice. «Nous avons beaucoup de travail à faire, dans le domaine notamment de la lutte contre la corruption. Les procureurs, nous en avons besoin pour faire ce travail-là, c'est très important», a-t-il martelé.

Le ministre a cependant refusé de dire si l'entente contenait des dispositions spéciales visant à convaincre des procureurs de se joindre à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) qu'ils boycottaient.

«À partir du moment où on retrouve un certain enthousiasme et un climat plus agréable dans les conditions de travail, forcément cela y contribue», s'est-il contenté de dire.

La Presse canadienne

Québec s'entend avec ses procureurs

La Presse Canadienne

MONTREAL — Les procureurs de la Couronne et le gouvernement du Québec enterrent la hache de guerre. Les deux parties ont en effet conclu hier une entente de principe pour un nouveau contrat de travail.

Elles étaient retournées à la table de négociation à la fin du mois d'août après plusieurs tentatives avortées au printemps. L'Association des procureurs aux pour-

suites criminelles et pénales (APPCP) n'a pas fourni de détails sur l'accord, mais elle a confié qu'il proposait des solutions «concrètes et innovatrices» aux problèmes identifiés par ses membres.

L'Association a en outre précisé que des changements législatifs «importants» seraient nécessaires pour que les mesures contenues dans l'entente entrent en vigueur.

Les procureurs ont brièvement fait la grève, l'hiver dernier, mais le gouvernement du Québec a adopté une loi spéciale les forçant

à retourner au travail. Ils réclamaient un rattrapage salarial de 40 % et l'embauche d'au moins 200 procureurs supplémentaires.

L'entente sera soumise au vote des membres de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales lors d'une assemblée qui aura vraisemblablement lieu le 1^{er} octobre à Montréal.

BONNE FOI

Le président de l'APPCP, Christian Leblanc, a confié à *La Presse Canadienne* que la nomination

d'un négociateur externe au gouvernement, au printemps, l'avait convaincu de la volonté de Québec de trouver une solution.

«Je suis obligé de dire que, autant on était dans une dynamique de conflit en février et mars, autant depuis la reprise des négos, je sentais que, de part et d'autre, on était dans une dynamique où on tentait de trouver une solution au problème», a-t-il expliqué.

Selon la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, et le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, l'accord répond «aux besoins particuliers des procureurs» et respecte la capacité de payer des contribuables.

Jean-Marc Fournier s'est dit très heureux de l'accord qui assainira sans doute les relations entre le gouvernement et les procureurs qui sont «un rouage important» du système de justice. «Nous avons beaucoup de travail à faire, dans le domaine notamment de la lutte à la corruption. Les procureurs, nous en avons besoin pour faire ce travail-là, c'est très important», a-t-il martelé.

Le ministre a cependant refusé de dire si l'entente contenait des dispositions spéciales visant à convaincre des procureurs de se joindre à l'Unité permanente anticorruption qu'ils boycottaient.

Quebec reaches deal with crown prosecutors

Includes improvements to working conditions

QUEBEC - An agreement in principle to improve the working conditions of Quebec's 450 crown attorneys "would make it easier" to recruit prosecutors for the province's permanent anti-corruption unit, Justice Minister Jean-Marc Fournier said Wednesday.

But neither Fournier nor Treasury Board president Michelle Courchesne, who summoned reporters to announce the deal, would reveal what changes they had agreed to, except to say they were happy a settlement had been achieved.

The prosecutors and more than 1,000 other government lawyers were legislated back to work in February after they went on strike for two weeks to press their demands for a 22-per-cent pay hike and the hiring of an additional 200 lawyers.

The back-to-work law gave the 1,500 government lawyers the same six-per-cent raise over five years agreed to by Quebec's 475,000 public-sector workers, including civil servants, hospital and education workers.

Fournier said in February the government was ready to negotiate improvements in the prosecutors'

working conditions, but those talks remained deadlocked until August, when André Dicaire, a senior government mandarin, was given a mandate to reach a settlement.

The prosecutors argued they are the lowest-paid government lawyers in Canada, with the heavier workload of Quebec's mega-trials for alleged organized-crime members, and vowed to boycott the anti-corruption effort.

In a news release Wednesday, Christian Leblanc, president of the Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, said the agreement in principle would be submitted to the membership with a recommendation from the executive that it be accepted.

Leblanc said the proposal offers "concrete and innovative solutions" to problems raised by the prosecutors that would require legislative changes this fall before they come into force.

Courchesne praised the work of Dicaire in settling the dispute and said the agreement demonstrates "the will of the government to improve the workings of the system of justice."

Leblanc said his association "invested a lot of effort" to find solutions to begin to tackle problems the prosecutors raised in their negotiations with the government.

KEVIN DOUGHERTY

PROCUREURS DE LA COURONNE

L'entente avec Québec favorisera le recrutement à l'UPAC, croit le ministre Fournier

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) devrait régler une partie de son problème de recrutement de procureurs si l'entente de principe, intervenue hier entre Québec et les représentants de la Couronne à 3 h du matin, est entérinée.

JEAN-LUC LAVALLÉE

Le Journal de Québec

Le président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

(APPCP), Christian Leblanc, qui recommandera l'acceptation de l'entente aux 450 procureurs de la province en assemblée générale à Montréal, le 1er octobre, a d'abord indiqué qu'un tel lien était « difficile à faire » avant d'admettre, en entrevue au Journal, que « ça va avoir un effet positif » sur l'embauche.

Les procureurs avaient boycotté l'UPAC en refusant de soumettre leurs candidatures dans la foulée de l'imposition d'une loi spéciale qui encadrerait leur retour forcé au travail, en février. « Si l'entente est acceptée, c'est sûr que ça va mettre les procureurs

dans un état beaucoup plus favorable. »

Questionné à ce sujet, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, abondait dans le même sens. « À partir du moment où l'on retrouve un certain enthousiasme et un climat plus agréable dans les conditions de travail, forcément cela y contribue... Nous avons beaucoup de travail à faire, notamment dans le domaine de la lutte à la corruption. Nos procureurs, nous en avons besoin pour faire ce travail-là. »

Toutefois, l'adoption finale de l'entente pourrait être retardée de quelques mois

puisqu'elle sera conditionnelle à l'adoption de deux projets de loi. « D'ici Noël », espère-t-on. La démarche est technique mais nécessaire pour adopter des modifications aux conditions de travail des procureurs. Personne n'a voulu dévoiler lesdites modifications, hier, et aucun détail de l'entente n'a filtré.

La présidente du conseil du trésor, Michelle Courchesne, a refusé de dévoiler le coût associé à cette entente, se contentant d'affirmer qu'elle respecte le « cadre budgétaire » du gouvernement.



PHOTO STEVENS LEBLANC

■ La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, et le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, se sont réjouis de l'entente de principe avec les procureurs de la Couronne.